

GARAGE DELMOULY TANGUY

1295 AV DE SAINT JEAN
46800 MONTCUQ-EN-QUERCY-BLANC France
Tel : 05.65.24.92.07 - garagedelmoulytanguy@gmail.com
SIRET 41788609000014
TVA FR18417886090 - APE 4520A
Sarl au capital de 7623,00€
RCS CAHORS B 417 886 090
Site Web : www.garagedelmoulytanguy.fr

E.I. MUGNIER-LAMBOLEY BAPTISTE
626 CHEM. DU CHATEAU DE SOUSSIS
CHATEAU DE SOUSSIS
82150 MONTAIGU DE QUERCY (France)

IBAN : FR76 1120 6000 8750 0012 2158 519 - BIC : AGRIFRPP812

DOCUMENT	DATE DE DOCUMENT	REFERENCE CLIENT	LIBELLE COMPTE	REF. CDE	DATE DE REGLEMENT
Facture	27/05/2025	1 004 117	MUGNIER-LAMBOLEY		27/05/2025
1/2505/101266	1 102 289		FR 53 503389306 503 389 306 00039		
N° DE DOCUMENT	N° DE DOSSIER	N° VIN	N° TVA INTRACOM	N° SIRET	
MARQUE	N° VIN	DATE 1 ^{ère} MISE EN CIRCULATION	OPB	NATURE DU DOCUMENT	N° PAGE
				Facturable Atelier CITROEN	1
MODELE	N° IMMATRICULATION	KM	PR	AFFECTATION	Nbre PAGE
DESIGNATION	QUANTITE	PRIX UNITAIRE HT	MONTANT HT	CT	
Travaux					
PLAQ	PLAQUE IMMATRICULATION 82	2,00	4,98	9,96	1
Sous-total Travaux				9,96	

PAYÉ

12/06/25

A réception 27/05/2025 11,95 €

LES MARCHANDISES ET MATÉRIELS LIVRÉS RESTENT NOTRE PROPRIÉTÉ JUSQU'À PAIEMENT INTÉGRAL ET DÉFINITIF EN CAS DE NON-PAIEMENT TOTAL OU PARTIEL DU PRIX À L'ÉCHÉANCE. NOUS NOUS RÉSERVONS LA POSSIBILITÉ D'EXERCER DE PLEIN DROIT ET SANS FORMALITÉ LA RESTITUTION DE CES MARCHANDISES (LOI n°80.335 du 12 mai 1980). T.V.A. ACQUITTÉE SUR LES DÉBITS.

9,96 1,99 Total TTC brut 11,95 €

NET À PAYER

	CT	MONTANT H.T.	TAUX T.V.A.	MONTANT T.V.A.
C 1 004 117	1	9,96	20,00	1,99
F 1/2505/101266				
D 27/05/2025				
M 11,95 €				
R A réception				
E 27/05/2025				

11,95 €

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

Modèles de règlement : Nos ventes de véhicules neufs sont soumises aux conditions générales de vente et de garantie du Constructeur. Tous les véhicules, fournitures, réparations et prestations de services sont payables, à nos bureaux, au comptant à la date de facturation. Toutefois, si le client est un professionnel, en application de l'article L. 441-6 du Code de Commerce, il est expressément convenu qu'en cas de retard de paiement, le client pourra se voir appliquer des pénalités calculées sur les sommes en litige et non payées à bonne date au taux minimum prévu par la loi, égal à 3 (trois) fois le taux d'intérêt légal en vigueur à compter de la date d'échéance des sommes. Par ailleurs, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant minimum de 40 € (quarante euros) pourra être appliquée au client. En cas de litige non résolu à l'amiable, si le client est un commerçant, seules seront compétentes les juridictions dont dépend notre siège social, si le client est non-commerçant, le chef de la juridiction compétente se fera selon les règles du droit commun. Voir au verso nos conditions générales de réparation.

avis clients

CITROEN ADVISOR

citroen.fr

